

**Objet : Accueil médico – social à Metz  
Pour les publics précaires**

Le groupe « Accès aux soins » du réseau de Solidarité des Associations Messines porte le projet dit de « Plateforme d'accueil médico- social à Metz » depuis début 2015.

Son objectif est de permettre aux personnes les plus vulnérables l'accès

- aux droits
- à la prévention
- aux soins

par le biais d'une prise en charge globale et multidisciplinaire.

Depuis 2015, ce projet se construit en s'appuyant

- sur les données rendant compte de l'état des lieux sur le territoire messin (diagnostic social territorial de Metz)
- sur le ressenti des structures médico – sociales de Metz par le biais d'une enquête qualitative conduite par Médecins du Monde (voir document en annexe)
- sur un Dispositif Local d'Accompagnement, qui contribue à donner au projet une forme juridique et un environnement financier afin de pouvoir mobiliser tous les partenaires potentiels.

Ce projet d'accueil médico-social ne pourra être mis en œuvre, même modestement et progressivement, que s'il s'inscrit dans le Contrat Local de Santé de la ville de Metz.

**Objectif d'un lieu d'accueil médico-social pour publics précaires à Metz**

L'objectif prioritaire est de construire et d'accompagner des parcours personnalisés d'accès aux droits et aux soins de santé pour des personnes en situation de précarité.

## Caractéristiques de ce lieu d'accueil médico-social :

- Un guichet unique pour faciliter les démarches
- Un lieu d'orientation et un centre de ressources permettant d'avoir un accès rapide aux renseignements dont les usagers ont besoin
- Un lieu pour des soins de première nécessité
- Un accompagnement des personnes, si possible unique et transversal, tant les problèmes de santé s'inscrivent au cœur d'autres vulnérabilités (logement, chômage, lien social...)

### **Public concerné**

Cette proposition d'un lieu d'accueil médico-social s'adresse aux populations qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité multidimensionnelles et complexes :

- publics ne disposant pas ou plus d'accès aux droits à la santé,
- personnes sans domicile fixe, femmes en errance, marginaux, migrants, toxicomanes, personnes en situation irrégulière, prostituées, personnes dépressives ou présentant des troubles mentaux,
- personnes âgées isolées, en situation de précarité économique...

Autant de profils rencontrés par les associations, les institutions et les équipes soignantes.

Ce sont des publics en situation de difficultés d'accès aux soins.

Le but essentiel est de permettre l'inscription ou le retour au droit commun de ces personnes.

### **Un lieu dédié en centre-ville**

- Un espace situé en centre-ville à Metz pour faciliter son accessibilité.
- Un espace disposant d'un lieu médical adapté à des soins
- Un espace proche de services divers : cabinets médicaux et de radiologie, pharmacie, laboratoire d'analyse, CCAS, ...
- Un espace accessible à des personnes en situation de handicap.
- Les patients nécessitant des soins relevant du plateau technique de l'hôpital y seront orientés (le financement de leur transport est à trouver). A noter que seulement 10 % des consultations de la PASS en relèvent.

### **Une organisation adaptée**

- Des consultations médicales et sociales articulées.
- Une fonction accueil et orientation qui permette d'organiser le dossier de base et de prendre les rendez-vous nécessaires.

- Un déploiement de vacations afin de rendre les interventions des professionnels plus accessibles, parce que situées dans un même lieu.
- Une coordination des intervenants effective lors de permanences régulières :
  - Des médecins généralistes du secteur privé et /ou des hôpitaux
  - L'Equipe Mobile Psychiatrie- Précarité (EMPP), relevant de l'hôpital spécialisé
  - Le Centre d'Examen de Santé (tuberculose, MST..)
  - Les associations de prise en charge des addictions
  - Le secteur associatif médical : Médecins du Monde
  - les services de l'état : CAF., CPAM, Pôle Emploi
  - Les associations gérant des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social: le DPA, AMLI, ADOMA ...
  - Le tribunal et ses permanences juridiques
- Des intervenants à mi-temps :
  - un personnel coordinateur et d'accueil
  - une assistante sociale
- Des bénévoles formés (ou à former) pour l'accompagnement

### **Modalités de fonctionnement**

Le réseau souhaite que des «acteurs du droit commun » (La ville de Metz, les hôpitaux ...) soient associés à ce projet d'accueil médico-social, afin d'assurer:

- (1) Une prise en charge globale et reconnue par la sécurité sociale.
- (2) L'engagement politique et juridique des institutions publiques.

Ce lieu d'accueil médico – social devrait s'envisager en lien avec la PASS. Il serait envisageable d'avoir une PASS « hors les murs » comme à Strasbourg, avec une approche complémentaire.

Le réseau souhaite participer à sa gouvernance, afin de garantir la complémentarité avec les missions réalisées par les associations, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement social de la population en situation de précarité.

Ce lieu ne doit, en aucun cas, être uniquement associatif : il faut une reconnaissance institutionnelle et un minimum de moyens proposés sous la forme de vacations. L'hôpital spécialisé, la CPAM, le CCAS et les associations sont favorables au système de vacations.

- La gestion informatisée des dossiers des personnes reçues doit pouvoir être coordonnée avec les dispositifs spécifiquement conçus par l'ARS (dossier unique) et accessibles aux médecins traitants.

### **Des partenariats à construire ou à structurer**

Partenariats avec les organisations des professionnels de santé de premier recours ; des contacts sont engagés et des structures sont déjà partenaires :

- CHR de Mercy qui gère la PASS
- Hôpitaux privés de Metz
- Hôpital spécialisé et EMPP
- URPS médecins.
- URPS infirmiers.
- URPS pharmaciens.
- URPS chirurgiens- dentistes.
- Association de Permanence des Soins de l'Agglomération Messine (APSAM).
- Conseil de l'ordre des médecins
- Réseau de Santé de Metz Arrondissement
- Organisations spécialisées en addictologie : CDPA, CMSEA,
- Tribunal de Metz et pôle – emploi
- Association « Accès aux Droits – Santé et Solidarité (AD2S) ».

### **Un budget à construire**

Première approche :

- Personnel permanent à mi-temps
  - Coordinateur / accueil : 25 000 euros.
  - Une assistance sociale à mi –temps : 25 000 euros
- Loyers et charges : 30 000 euros.
- Fonctionnement : 20 000 euros.
- Divers : 10 000 euros.

Soit un budget propre estimé à 110 000 euros.

Par ailleurs, le coût total des vacations déployées par les structures partenaires pourrait être estimé à 100 000 euros pour un fonctionnement à mi –temps.

## **Inscription de ce projet dans le Contrat Local de Santé de la ville de Metz, axe 5.**

Un des objectifs prioritaires du Contrat Local de Santé de la ville de Metz est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Dans le cadre du diagnostic local de santé, l'entretien collectif sur la thématique « Santé- précarité » qui avait eu lieu en décembre 2015 avait permis l'émergence de propositions concernant l'accès aux soins des personnes en situation de précarité .

Avaient été souhaité par les participants *un lieu unique d'accueil permettant la coordination entre médical et social, l'accompagnement et de manière générale une approche plus globale des questions de santé.*

Metz, le 18 mars 2017

Les associations du Réseau qui pilotent ce projet :

Médecins du Monde (Programme Lorraine)  
Ligue des Droits de L'Homme (Section Metz)  
Fondation Abbe Pierre (Agence Régionale Lorraine -Alsace)  
Secours Catholique ( Moselle Meuse)

